



ECOLE PUBLIQUE LES CEDRES DE SAINT-GUINOUX
COMPTE-RENDU

CONSEIL D'ECOLE N°1

DATE : LE 09/11/2023
SECRÉTAIRE : Gwladys Manivelle

PRESENT(E)S :

- Mme Jourda (enseignante TPS-GS / Directrice)
- Mme Minaud (enseignante PS-MS)
- M. Benattouche (enseignant CP)
- Mme Benattouche (enseignante CE1)
- Mme Manivelle (enseignante CE2)
- Mme Le Lédan (enseignante CM1)
- Mme Defer (enseignante CM2)
- Mme Beaufeu (attachée aux affaires scolaires)
- M. Simon (Maire de la commune)
- Mme Moyon (ATSEM TPS-GS)
- M. Masson (représentant parents TPS-GS)
- Mme Oussin (représentante parents CM1)
- Mme Serpin (représentante parents CE1)
- Mme Gohel (représentante parents CE2)
- Mme Lesaulnier (représentante parents PS-MS)
- Mme Henault (représentants parents CP)
- Mme Gingast (présidente APE)

ABSENTS EXCUSE(E)S :

- Mme Lefort-Oger (Inspectrice circonscription Pays Malouin)
- Mme KERLOC'H Léa (enseignante TPS-GS)
- M. Yohann OLLIVIER (enseignant CM1)
- Mme Guillemet (représentante parents PS-MS / CM2)

ORDRE DU JOUR

Rappel du rôle et attributions du Conseil d'école.

• **Demande d'amendement du compte rendu troisième conseil d'école.**

• **Présentation de :**

- L'école et de l'équipe (enseignants/ATSEM et AESH, personnel cantine)
- Vote du règlement intérieur.

• **Sécurité :**

- PPMS
- Bilan de l'exercice incendie du 12 octobre 2023

• **Demandes Mairie :**

Point sur les demandes formulées auprès de la Mairie :

- Le fond bibliothèque
- Budgets Investissements et Sorties/culture
- Intégration du renouvellement des manuels sur la ligne investissement.
- La sonnette

• **Périscolaire :**

- Les horaires (garderie/ cantine)
- Communication

• **Projets de l'école.**

• **L'OCCE**

• **Représentants de parents d'élèves :**

- Les élections
- Présentation des nouveaux membres
- Échange autour du questionnement des parents

• **L'APE :**

- Présentation de l'APE (le rôle et les membres)
- Les projets (bilan des projets/ Projets en cours)

POINT 1 : Demande d'amendement du compte rendu troisième conseil d'école.

Extrait du compte rendu du précédent conseil d'école :

"Mme Benattouche exprime son incompréhension face à cette décision, surtout que les heures de repas sont actuellement décalées et cela ne semble pas insurmontable de faire gagner ne serait-ce qu'un quart d'heure aux enfants. Elle précise que ce sujet ne sera pas son combat personnel car ses propres enfants ne sont pas scolarisés dans l'école de Saint Guinoux, mais s'ils avaient fait partie de l'effectif, elle les aurait probablement fait quitter l'école. "

Madame Benattouche souhaiterait apporter des précisions supplémentaires concernant ses propos au conseil d'école du 22 juin 2023 et cités précédemment.

Voici le changement demandé :

« Elle exprime son incompréhension face à cette décision car l'horaire de cantine de certains élèves de maternelle a été modifié en cours d'année. Un premier service pour les maternelles commence déjà à 11h45. Cela est déjà réalisé ; il n'est donc pas insurmontable de faire gagner un quart d'heure sur tout le service de cantine.

Cela donnerait un premier service de cantine de 11h45 à 12h30 puis un second service de cantine de 12h30 à 13h15-13h20.

Elle précise que ses enfants ne sont pas à l'école de Saint-Guinoux et que cela ne peut donc pas être un combat personnel.

Elle ajoute que si cet horaire tardif avait lieu pour ses propres enfants, cela aurait fait l'objet d'un combat dans leur école et cela aurait pu être une raison de réfléchir à un changement de structure (*implicitement de la structure dans laquelle ses enfants sont scolarisés actuellement*) car un début de repas à 13h (le temps de s'installer en cantine et d'être véritablement servis) lui semble beaucoup trop tardif pour des enfants de cet âge. »

Mme Jourda indique que le compte rendu du conseil d'école du 22 juin sera modifié et validé lors du prochain conseil d'école.

Point 2 : Le règlement intérieur

Le règlement a été envoyé par mail aux membres du conseil d'école en amont de cette réunion pour lecture.

Des erreurs d'horaires sont à modifier en page 7 :

Les élèves d'élémentaires sont accueillis directement dans la classe à 8h50 et ~~dans la cour de l'école à 13h50~~ 13h35

Et

Les enfants d'élémentaire sont placés sous la responsabilité des parents à l'issue des classes du matin et du soir soit à ~~12H15~~ 12H00 et 16H30.

Suite à ces modifications :

Vote du règlement intérieur à l'unanimité

POINT 3 : Sécurité :

- PPMS
- Bilan de l'exercice incendie du 12 octobre 2023

Pour rappel :

Trois types d'exercices doivent être réalisés durant l'année :

- Incendie (Évacuer les locaux en respectant des protocoles précis).
- Confinement (Se confiner dans des espaces qui sont identifiés dans le PPMS).
- Intrusion (Se mettre à l'abri, se cacher).

Un exercice incendie a eu lieu le jeudi 12 octobre 2023 avec la participation de la crèche.

L'exercice Attentat Intrusion aura lieu jeudi 16 novembre 2023

- Déclenchement de l'alarme. Chaque élève et adulte doit se cacher.
- Durée de l'exercice 15 minutes à 20 minutes. Avec un temps qui augmente au fur et à mesure des exercices

L'exercice PPMS confinement : Alerte émanation de gaz programmée le 23 Mai 2024.

Plan Vigipirate renforcé depuis le 13 Octobre 2023 (date de l'attentat d'Arras).

Mesures demandées aux écoles :

- Renforcer la surveillance aux abords des installations et bâtiments ;
- Contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants ;
- Renforcer la surveillance et le contrôle.

Mesures prises au sein de l'établissement :

- Affiches « Plan Vigipirate renforcé » par la mairie
- Mise en place de barrières pour la circulation devant l'école.
- Fermeture des classes et du bâtiment maternelle.

PPMS : plan particulier de mise en sûreté

Un document élaboré *chaque année dans chaque école pour permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.*

Le contenu du PPMS :

- Répartir les missions des personnels ;
- Donner des recommandations générales selon les types de risques ;
- Préciser les conduites à tenir en première urgence.

En prenant en compte les spécificités des élèves accueillis, de l'organisation des locaux et des compétences des personnels

Comment réagir en cas d'attaque immédiate ?

Situation 1 : les élèves sont dans les classes : Rester dans la classe et verrouiller la porte.

Situation 2 : les élèves ne sont pas dans les classes : Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.

Dans tous les cas :

Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant ; éteindre les lumières ; s'éloigner des murs, portes et fenêtres ; s'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides ; faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur); rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ; attendre l'intervention des forces de l'ordre.

Mme Oussin demande si les enfants sont au courant des endroits où ils doivent se rendre en cas de soucis lorsqu'ils sont sur la cour par exemple.

Mme Jourda explique que les exercices sont justement là pour que les élèves apprennent à avoir les bons comportements et leurs donner toutes ces informations.

Quelle conduite à tenir pour les parents ?

- N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.
- Ne téléphonez pas.
- Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas de la gendarmerie (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).
- Écoutez la radio.
- Respectez les consignes des autorités.

Les enjeux

- La réactivité au niveau de l'alerte dès l'intrusion dans l'école,

- La gestion des élèves selon leur situation (dans la classe, dans les autres classes) : protocole de mise en sûreté particulière (à l'intérieur ou à l'extérieur),
- La communication avec les autorités,
- La gestion du stress.

M. le maire ajoute qu'il est compliqué de mettre en place un PPMS surtout pour l'intrusion et le risque d'attentat. Les collectivités sont sollicitées sur les thématiques de surveillance. Il est important de transmettre tout comportement suspect même les situations les plus farfelues... Exemple de l'homme qui a été arrêté car il prenait des photos de l'école et qui était en fait l'urbaniste travaillant pour la commune).

M. le Maire ajoute qu'il ne faut pas oublier de mettre la mairie dans le processus du PPMS pour la gestion des situations entre les forces de l'ordre et de l'école. Il rappelle qu'il ne faut pas que les parents appellent l'école ou la mairie. Les professionnels sont occupés à faire autres choses et ils participent ainsi à une saturation du réseau. Il faut également être très prudent avec les réseaux sociaux car les informations ne sont pas vérifiées, parfois erronées. Il ne faut faire confiance qu'aux informations des forces de l'ordre.

M. le Maire explique aussi que les barrières mises devant l'école sont là pour éviter aussi les phénomènes de regroupement et inviter les parents à se garer correctement.

Il ajoute qu'il est important que les parents prennent bien la mesure que le corps enseignant est directement exposé. Si les enseignants sont victimes d'agression (de toutes formes) un dispositif de la sécurité intérieur avec la mairie en relai est mis en place.

Mme Jourda demande à M. Le maire de faire un point suite au futur exercice PPMS intrusion pour échanger sur les éventuels soucis et problèmes rencontrés.

Mme Serpin informe le conseil qu'une application existe. Elle permet, lorsque quelqu'un se retrouve en situation de danger d'appuyer sur un bouton sur son téléphone qui permet de mettre les personnes indiquées préalablement au courant (et ce en toute discrétion). Elle ne se souvient plus du nom de cette application mais va se renseigner.

POINT 4 : Demandes Mairie :

Point sur les demandes formulées auprès de la Mairie (mail du 05/10/2023):

- Le fond bibliothèque (700 €)

Il existe un fond bibliothèque pour l'école avec l'intitulé « fond poésie ». L'équipe souhaite utiliser ce budget pour commander des livres autre que des ouvrages de poésie.

M. Le maire rappelle que c'était un budget supplémentaire exceptionnel, ajouté au budget de l'école lors d'un projet qui avait été mené une année autour de la poésie ;

Il existe 2 types de budgets : le budget investissement (n'impacte pas le résultat comptable de la mairie) et le budget fonctionnement (diminue le résultat comptable de la commune). Il faut toujours être vigilant à ne pas écraser le résultat annuel de la commune car cela réduit la capacité d'autofinancement.

Le fond bibliothèque est un budget longtemps placé en fonctionnement exceptionnel (car projet poésie sur une année).

M. Le maire indique donc que si les achats de livres concernent une thématique individuelle (par classe) ça ne sera pas possible d'utiliser ce budget mais s'il s'agit d'un projet collectif (pour l'école, l'ensemble des classes) cela sera possible d'utiliser le fond poésie.

M. le maire explique que la mairie a fait d'importants investissements pour l'école (numérisation des classes, etc.) et que la commune propose le budget le plus important par élève sur le canton. Le budget est de 50€ par enfant pour les projets, fournitures (fonctionnement), 30€ pour la gestion du transport, 230€ pour les achats de la directrice, auquel il faut ajouter un budget volumique pour les photocopies. Ce budget est établi et maintenu. Ponctuellement l'éducation nationale rajoute des demandes (exemple de l'impression des évaluations nationales, les changements des manuels, ...). La commune ne rentre pas là-dedans : elle donne une enveloppe globale (calculée suivant le nombre d'enfants) et l'école se « débrouille » avec cela. La commune apporte aussi des fonds supplémentaires pour des projets très précis (projets du conservatoire

avec Marc Botrel, projet de la route des arts...). Les actions conduites par l'école sont de qualité donc la mairie souhaite apporter un soutien supplémentaire pour ces projets. Il ne faut pas hésiter à faire des demandes en cas de besoin.

M. Simon rappelle que le budget de la mairie est annuel. Mais le fonctionnement de l'école fonctionne en année scolaire donc il y a toujours un décalage.

Mme Jourda explique que nous prenons déjà cela en compte et pour la période janvier-juin nous utilisons 1/3 du budget et nous gardons 2/3 du budget pour la période juillet-décembre (période de rentrée scolaire avec achats des fournitures).

M. Le maire indique que pour 2024, Saint-Malo Agglo va allouer une enveloppe par commune pour accompagner des actions sur la thématique des olympiades.

- **Intégration du renouvellement des manuels au budget investissement.**

La loi oblige l'achat des manuels sur le budget fonctionnement. La mairie ne peut donc pas passer ces achats sur le budget investissement même si les manuels sont utilisés durant plusieurs années.

M. le maire incite l'équipe à répartir différemment le budget entre les classes, ne pas calculer un budget par enfant puis donner à chaque classe le budget correspondant à son nombre d'élèves. Il conseille de regarder les dépenses importantes à réaliser : achat des manuels des CP par exemple et de prioriser cet achat.

Mme Manivelle dit que le problème est que chaque classe doit, chaque année, également acheter des fichiers pour éviter les photocopies. Ce qui nécessite un budget conséquent et indispensable au vu des quotas de photocopies.

M. Le maire indique que même s'il reste des quotas photocopies, la mairie est moins regardante.

Il n'y a donc pas de possibilité de faire des exceptions budgétaires pour les achats de manuels. M. le maire ajoute qu'il serait normal que ce genre d'achat se retrouve sous la responsabilité de l'état de gérer ces moyens d'investissements puisque ce sont des demandes de leurs parts.

Mme Hénault explique que c'est la seule école qu'elle connaisse où toutes les fournitures (cahiers, classeurs, ...) sont fournis gratuitement par l'école. Les parents perçoivent des aides pour la rentrée scolaire, les familles pourraient donc participer à l'achat de plus de fournitures et notamment les cahiers.

L'équipe réfléchira à la meilleure façon de faire pour la prochaine rentrée, tout en veillant à ce que chaque enfant puisse disposer d'un même niveau de qualité dans ses fournitures.

- **Demande d'achat d'une sonnette avec ouverture à distance**

Pour le changement de la sonnette par un dispositif d'ouverture à distance (les enseignants sont obligés de sortir de l'école pour ouvrir et refermer après le passage des parents). Cet achat a été voté au conseil municipal. L'électricien doit se déplacer pour réaliser un devis précis.

POINT 5 : Périscolaire :

- Les horaires :

Garderie du matin : de 7h30 à 8h35 (Tarif : 1€25 de l'heure)

Garderie de l'après-midi : de 16h40 à 18h40 (Tarif : 1€45 la 1^{ère} heure avec le gouter puis 1€25 ensuite)

École : accueil dans les classes à partir de 8h35. Début des cours 8h45 jusque 12h00.

Accueil dans les classes à partir de 13h35. Début des cours à 13h45 jusque 16h30.

Le midi, le 1^{er} service concerne les maternelles, les CP et les CE1. Le 2^{ème} service concerne les CE2, CM1 et CM2.

Le choix de cette répartition a été fait suivant les effectifs mais aussi car il est plus facile d'attendre pour manger pour un élève de CE2 qu'un élève de CP.

Repas à 1€ : L'état voulait revoir la convention, la commune a travaillé pour qu'il n'y ait pas de changement (la convention a été signée pour 3 ans). Cette année cela ne va pas changer. Cela changera lorsqu'elle ne sera plus possible. Pratiquement tous les parents de l'école sont concernés par le repas à 1€.

- Communication

La mairie, pour simplifier les choses, a désormais les adresses mails des parents pour leur communiquer directement les informations du périscolaire (par exemple : le repas de Noël, ...)

Il ne faut pas que les parents hésitent à donner leur adresse mail à la mairie pour faciliter les échanges d'informations.

Mme Jourda demande aux représentants de parents de regrouper les questions des parents et si des points concernent directement le périscolaire il faut les transmettre à la mairie en amont du conseil d'école afin que la mairie prépare une réponse.

POINT 6 : Présentation de :

- **L'école**
- **L'équipe (enseignants/ATSEM et AESH, personnel cantine)**
- **Vote du règlement intérieur.**

| EFFECTIFS | |
|---|------------------------|
| TPS/GS - Mme JOURDA / Mme KERLOC'H | 13 (TPS : 2 – GS : 11) |
| PS/MS - Mme MINAUD | 20 (PS : 9 – MS : 11) |
| CP - M. BENATTOUCHE | 15 |
| CE1 - Mme BENATTOUCHE | 11 |
| CE2 - Mme MANIVELLE | 13 |
| CM1 - Mme LE LEDAN / M. Yohann OLLIVIER | 18 |
| CM2 - Mme DEFER | 18 |

108 élèves

AESH :

Mme Barbier (classe de CP)

Mme Dubois (classe de CE1)

Mme Paris (classes de CE1 et CM1)

ATSEM :

Mme Prijent (PS-MS)

Mme Moyon (TPS-GS)

Périscolaire :

Mme Vallard et Mme Renault

Mme Trouillard et Mme Paris

Mme Trouillard est également très investie dans la bibliothèque et Mme Benattouche souligne la qualité de son travail et de son investissement.

L'école est située en REP. Les effectifs sont donc allégés. L'école bénéficie du dispositif de « dédoublement des classes » de GS, CP et CE1.

Les élèves relevant de la MDPH

4 élèves (3 élèves en C2 et 1 en C3) ont une notification MDPH dans l'école. 3 AESH sont présentes dans l'école (Mme BARBIER Caroline, Mme DUBOIS Mélanie, Mme PARIS Magdalène).

Les élèves qui ne relèvent pas de la MDPH mais ayant des difficultés ponctuelles :

Mise en place d'un PPRE pour cibler une à deux compétences où l'élève serait en difficulté.

L'enseignante reçoit le ou les parents.

Prise en charge durant les APC.

Mise en place d'une équipe éducative si besoin à l'initiative de l'enseignante réunissant les intervenants spécialisés extérieurs à l'école.

POINT 6 : Projets de l'école.

CM2 « Explo santé »

Les élèves poursuivent le projet entamé l'année dernière en CM1. Travail autour des compétences psychosociales : cela leur permet de grandir avec un comportement plus responsable pour leur santé générale. Cela avait bien marché l'année dernière et les élèves sont contents de poursuivre ce projet.

« Le service prévention du comité départemental d'Ille-et-Vilaine de la Ligue propose des interventions en milieu scolaire sur les thématiques ou dispositifs suivants : • Diffusion de l'agenda scolaire • Intervention sur la santé, la prévention tabac et l'affirmation de soi (CPS) • Prévention de l'entrée dans le tabagisme à l'aide du dispositif « Explo'tabac » • Mise en place du défi scolaire de créations artistiques • Labélisation d'Espaces sans tabac aux abords des écoles • Diffusion du magazine Clap'santé »

CP-CE1- CE2 « Natation »

PISCINE AQUAMALO.

8 séances de 60 minutes : 2 séances par semaine (mardi et vendredi de 15H à 16H) du 21 Novembre au 15 Décembre 2023 à la piscine AquaMalo de Saint-Jouan des Guérets.

CP-CE1-CE2 : PROJET OLYMPIADE « TERRE DE JEU, TERRE DE SPORT » proposé par l'USSM de Saint Malo (Union Sportive de Saint-Malo)

Projet qui s'inscrit sur 3 ans avec la participation de 3 écoles/an. Les écoles sont choisies dans un souci de mixité (une école de quartier prioritaire, une école de ville et une école rurale).

Les écoles sélectionnées cette année sont : l'école de la Découverte, l'école de Château-Malo, l'école de Saint-Guinoux).

Découverte de 3 domaines (rugby flag / athlétisme /pétanque) en 10 séances

Finalités du projet :

- Participer à une olympiade réunissant les 3 écoles avec une Création artistique des élèves présentée lors de la cérémonie d'ouverture.
- Permettre à des élèves de milieux différents de se rencontrer autour d'activités sportives ;
- Mobiliser la jeunesse autour d'un évènement planétaire organisé en France : les jeux olympiques de PARIS 2024.

L'USSM permet également à l'école d'accueillir des expositions sur le thème du sport et des JO et qui sont ouvertes à toutes les classes.

L'école a déjà accueilli l'exposition « En route vers 2024 », « Sportives » et « Le Fair-Play ». L'école accueillera d'autres expositions durant l'année.

GS-CM : MINI OLYMPIADES MATERNELLE GS /TOURNOI CM

Projet en cours de réflexion

Deux moments forts :

Une Matinée : Rencontre sportive des élèves de GS des écoles hors TER (Territoire Éducatif Rural) +1 école de Saint Malo

Après-Midi : Tournoi sportif entre les élèves de CM de Saint-Guinoux et de Plerguer. Idées que les groupe de CM gèrent des ateliers sportifs pour les élèves de maternelles le matin.

CM : OPERATION BASKET A L'ECOLE

Les enseignantes de CM et la directrice ont une réunion le vendredi 10 novembre avec un intervenant pour la mise en place d'un projet basket à l'école pour les classes de CM1 et CM2.

C'est l'association sportive de Miniac Morvan qui met en place ce dispositif au sein des écoles.

CM2 : Cross au collège le 10 novembre 2023

CP-CE1-CE2-CM1-CM2 : PROJET PHOTO

Les enseignants ont rendez-vous avec M. Le Pivert, vendredi 17 novembre, pour échanger sur ce projet. Une date a déjà été suggérée pour l'exposition (31 Mai 2023)

CP-CE1 : Cycle Vélo

Les classes de CE2-CM1 et CM2 se laissent le temps de la réflexion avant de mettre en place cette séquence.

Bibliothèque de la GS au CM2

SORTIES SCOLAIRES :

1 Sortie par classe sera financée par l'APE (entrées et transport). Entre 300 et 400€ par classe

POINT 7 : L' OCCE

L'exercice de l'année dernière a été validé par l'OCCE 35. L'association termine l'année 2022-2023 avec un excédent de 618,67€. Ceci est favorable car elle permet une aisance financière. En effet, la classe de CE2 a bénéficié d'une subvention de la région Bretagne pour son voyage scolaire l'année dernière et la fin du financement a été versée en Août, quelques mois après avoir réglé le solde du séjour).

Pour ce début d'année, l'OCCE a reçu 690€ de dons de la part des parents de l'école.

689,13€ de dépenses ont déjà été engagées (achats de séries de livres -330,06€, Achat d'ingrédients de cuisine pour les TPS/GS lors de l'accueil de leurs correspondants -29,66€, Le goûter d'Halloween -37,66€ et l'adhésion à l'OCCE et l'assurance pour les élèves de l'école -291,75€)

Mme Manivelle rappelle que même si l'APE finance les sorties scolaires, il est toujours notifié que c'est l'OCCE qui les organise, ainsi les enfants, enseignants et accompagnateurs sont assurés par l'OCCE lors de ces moments.

POINT 8 : L'APE :

- Présentation de l'APE (le rôle et les membres)

Rôle : amélioration de la vie des enfants au sein de l'école par le financement de divers projets.

Membres :

Le bureau :

- Présidente : Elisabeth Gingast (maman d'Amandine CE2 et Arthur CP)
- Vice – Présidente : Solène Touchefeu (maman de Baptiste CE2 et Aline GS)
- Secrétaire : Tatiana Thébault (maman d'Ewen CE2 et Soan GS)
- Vice – Secrétaire : Anthony Trochet (papa de Timéo CM1 et Malo CE1)
- Trésorière : Céline Jamois (maman de Gabin GS)

Membres actifs : Sandrine Oussin, Laëticia Orveillon-Durand, Manuella Marie et Alexandra Gohel.

Bilan des projets : Financement l'année dernière de la sortie à la ferme des TPS, PS et MS, de la sortie pêche des GS, CP, CE1, une sortie aux beaux-arts à Rennes pour les CP-CE1, une sortie à Avranches pour les CM1-CM2, une partie du voyage des CE2 et du matériel de bricolage pour confectionner les œuvres du parc.

Projet en cours ou à venir :

- Vente de brioches (retour ce jour – 9.11.23)
- Vente de calendriers et cartes de vœux
- Vente de sapins de Noël
- Pendant la livraison des sapins le vendredi 1^{er} Décembre à la sortie de l'école : vente de gâteaux au profit du Téléthon.
- Vendredi 22 Décembre de 17h45 à 19h45 à la salle polyvalente : la boum de Noël !
M. le maire annonce également qu'il y aura le vin chaud et le feu d'artifice de Noël au parc à la suite de

la boum de l'APE.

- Dimanche 04 Février 2024 : braderie puériculture à la salle polyvalente de Saint-Guinoux
- Dimanche 7 Avril en fin de matinée : chasse à l'œuf au parc
- Une vente de produit décoré avec les dessins des enfants de l'école (date à définir)
- Concertation pour travailler ensemble pour la kermesse. L'APE souhaiterait qu'elle soit associée à un spectacle. La date est à définir en fonction de l'équipe pédagogique.

Sur proposition de l'APE, la directrice avait donné la date du 22 juin pour la kermesse à l'équipe. De nombreux enseignants ne seront pas présents mais ils sont tous d'accord pour travailler 2 chants avec leurs élèves.

Bien conscients que l'organisation d'un spectacle demande beaucoup de travail, les membres de l'APE avaient aussi émis l'idée que les enseignants organisent des olympiades le matin (sur le thème des JO) pour faire venir les familles et organiser un repas le midi comme l'année dernière (l'idée étant que l'APE réalise davantage de bénéfices au cours de cette journée festive pour les enfants). L'équipe donne l'idée de faire appel à d'autres associations pour encadrer des jeux /olympiades si cette idée est maintenue. L'équipe ne pourra pas gérer un tel projet sur le week-end.

M. le maire demande à tous de faire attention. S'il n'y a pas de bénévoles, l'APE ne pourra pas continuer.

Madame Jourda remercie au nom de l'équipe et des élèves Mme HERVY Tiphaine et à Mme JAMOIS Dorothee pour leur investissement au sein de cette association et remercie les parents qui s'investissent cette année.

POINT 8 : Représentants de parents d'élèves :

- Les élections

Participation

Nombre d'inscrits : 164

Nombre de votants : 110

Nombre de bulletins blancs ou nuls :17

Nombres de suffrages exprimés : 93

Les élus :

- Mme OUSSIN Sandrine (classe de CM1)
- Mme LESAULNIER Manon (classe de PS/MS)
- Mme SERPIN Anaïg (classe de CE1)
- Mme HENAULT Sandy (classe de CP)
- M. MASSON Cédric (classe de TPS/ GS)
- Mme GOHEL Alexandra (classe de CE2)
- Mme GUILLEMET Maëla (classe de PS/MS et CM2)
- Mme RASSART Angélique (suppléance classe de CM2)

Échanges autour des questions des parents :

Les horaires de cantine :

Retour de parents dont les enfants vont à la garderie le matin et qui mangent au 2^{ème} service. Cela fait tard pour manger et ils ont faim en milieu de matinée.

Qu'est-il possible de faire pour ces élèves ?

M. Le Maire dit qu'il n'y a rien à faire, l'organisation du midi ne sera pas modifiée.

Question d'un goûter à la récréation ?

La mairie n'organisera pas de collation, cela est trop compliqué.

Dans les textes de l'éducation nationale, la collation n'est pas autorisée sauf exception.

Les élèves qui sont en garderie le matin, puis, qui ne mangent qu'à 13h rentrent-ils dans cette exception ? Le goûter sera autorisé pour ces élèves, lors de la récréation de 10 heures. Les enfants concernés pourront amener à l'école une « pom'pote » ou un fruit (les gâteaux, friandises ou autres sont interdits).

Questions autour de L'école ouverte, les 15 premiers jours de juillet

Quels enfants sont concernés ? Quelle communication a été faite ? Pourquoi ?

M. le maire a répondu à une demande de l'éducation nationale pour que l'école reste ouverte les 15 premiers jours de vacances pour proposer des activités que les enfants ne feraient pas chez eux.

Avant cela, la mairie faisait venir une association 3 semaines en juillet qui proposait des actions pour les enfants cela a été proposé 2 fois et seulement 3 enfants s'inscrivaient.

Sélection des enfants : La directrice cible un profil d'élève particulier : enfants issus d'un milieu sensible et/ou avec des résultats scolaires fragiles. Mme Jourda notifie qu'elle a repris les élèves proposés l'année précédente par les enseignants.

M. Benattouche rappelle qu'il n'a pas proposé de noms pour l'école ouverte.

Mme Manivelle ajoute que la directrice avait fait une demande de liste d'élèves et qu'elle avait, comme d'autres enseignants, fait part qu'elle n'était pas légitime pour juger si les enfants avaient accès à des activités, sorties ou vacances lors de l'été et que de ce fait elle ne proposerait pas de noms d'élèves pour l'école ouverte (de l'été 2022). Les enseignants avaient listé les enfants en difficultés scolaire lors d'un conseil des maitres, c'est cette liste qui avait été reprise par la directrice.

Organisation de l'école ouverte : Il y avait seulement 3 intervenants sur le site donc 30 élèves ont pu profiter du dispositif. Le dispositif ne peut accueillir que 10 élèves par enseignant. Les enfants présents ont pu profiter de nombreuses activités sous la thématique « A la découverte des corsaires » : Assister au spectacle « Surcouf » à Saint-Malo, après-midi pêche à pied, Optimist, activité poney, visite au Fort la Latte, Avec la traversée en bateau de Saint-Malo au Cap Fréhel.

Mme Gohel transmet le sentiment de déception de nombreux parents car leurs enfants n'ont pas pu profiter de toutes ces activités, qui sont de qualité et qui ne leurs sont pas proposées durant l'année scolaire. Elle partage le cas concret de son fils Antonin, qui est en difficulté scolaire, et à qui on n'a pas proposé de participer à l'école ouverte. Elle explique que même 1 ou 2 journées auraient pu être pertinentes pour les enfants.

Pour une meilleure compréhension des parents, il faudrait que les contraintes de sélections soient transparentes. Ils pourront ainsi comprendre les conditions d'acceptation. De même, il faudrait que tous les parents soient au courant de ce dispositif. Il pourrait également être pertinent que les enfants participants à ce dispositif ne soient pas les mêmes d'une année à l'autre.

Pour conclure, M. le maire félicite l'investissement des parents (de l'APE et les représentants des parents d'élèves élus) ainsi que les enseignants, dans ces moments particuliers, de savoir raison garder.

Fin du conseil d'école : 20h30

SAINT-GUINOUX le 9 novembre 2023

SIGNATURE DE LA DIRECTRICE

Mme JOURDA Sylvie

SIGNATURE DU SECRETAIRE

Mme MANIVELLE Gwladys